



Des fonctionnaires d'Etat au service de votre Environnement

Constitué d'un chef de service et de deux brigades de 7 Agents techniques encadrées chacune par un chef de brigade, le service départemental de la Dordogne remplit les trois grandes missions dévolues à l'établissement:

Police de la chasse et de la protection de la nature

- **La lutte contre le braconnage**, notamment le braconnage de nuit ;
- **Le contrôle de l'exercice de la chasse** avec une attention accrue sur la chasse de l'avifaune migratrice et des animaux soumis au plan de chasse. Une veille particulière est faite sur le respect des règles de sécurité à la chasse ;



- **La surveillance de la faune et de la flore protégées ainsi que de leurs habitats.**
- La surveillance de la pêche, de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ainsi que de l'élevage et du commerce des espèces non domestiques (CITES) ;
- La reconnaissance et le contact dans le milieu rural, auprès des acteurs de terrain et des usagers de la nature.

Les priorités d'actions sont définies annuellement avec le Préfet, les Administrations (DDAF, DDSV) et le Procureur de la République .



Etudes et recherches

Grâce à leur formation spécifique, les techniciens et agents techniques de l'environnement contribuent au suivi et à la gestion du couple « faune sauvage – habitats » avec en particulier :

- le baguage de l'avifaune migratrice (colombidés, bécasse des bois) ;
- le dénombrement d'oiseaux migrateurs (oiseaux d'eau, pluviers, vanneaux) ;
- le suivi sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR) ;
- la reprise de la faune sauvage ou domestique par capture mécanique ou télé-anesthésie ;
- la participation aux comptages des espèces de grand gibier ;
- le suivi de certaines espèces patrimoniales (faucon pèlerin, grand-duc) ;
- le suivi de la répartition de certaines espèces invasives.



Expertise et appui technique

Les personnels du service départemental participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques respectant les principes de développement durable et concourant à la conservation de la biodiversité. Ils apportent un appui juridique et technique (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, schéma départemental de gestion cynégétique, Natura 2000,...) aux services de l'Etat et aux gestionnaires de territoires.

Ils participent à la formation des gardes particuliers, des piégeurs, des chasseurs à l'arc et réalisent des missions d'information et de communication auprès du grand public et des usagers de la nature.

